Funérailles.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

LIBERTÉ. *ÉGALITÉ.*

CÉRÉMONIE FUNÈBRE

EN MÉMOIRE

DES MINISTRES FRANÇAIS

ASSASSINÉS près de Rastadt par les Troupes Autrichiennes.

PROGRAMME.

I.

Le 20 Prairial an 7.

AU milieu du Champ-de-Mars s'élèvera une pyramide couverte d'inscriptions.

On y lira :

1. *Le 9 floréal an 7, à neuf heures du soir, le Gouvernement autrichien a fait assassiner, par ses troupes, les Ministres français envoyés à Rastadt pour y négocier la paix.* VENGEANCE !

2. « *Dites à la France que ce ne sont pas des Allemands, » que ce sont des Autrichiens qui ont trempé leurs mains dans votre » sang.* » (Ainsi parlaient à *Jean Debry* les autres Ministres au Congrès de Rastadt.)

3. « *L'homicide Autriche évoque les bandits, les assassins,*

Reçu à l'institut le Prairial an 7. juin 1799. Adanson.

» les empoisonneurs, pour ramener à la barbarie la civilisation » européenne ».

4. *Un Gouvernement assassin, un Gouvernement qui viole le droit des gens, se met lui-même hors de la loi des Nations.*

Au devant de la pyramide, seront posées deux urnes de porphyre sur lesquelles on lira ces mots :

AUX MINISTRES FRANÇAIS ASSASSINÉS!

Des cyprès se courberont sur les bases de ces urnes, et deux cèdres les couvriront de leurs ombres.

D'autres arbres seront plantés par groupes dans l'arène du Champ-de-Mars.

L'autel de la patrie sera transformé en *Élysée* planté de peupliers, d'acacias, &c. &c.

Du milieu d'un massif de chênes verts s'élèvera la statue de la Liberté ; à ses pieds, sur un autel de marbre, brûleront des bois odorans.

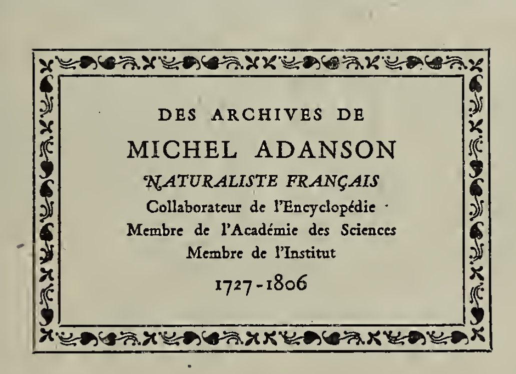
De jeunes Français, décorés des couleurs nationales, seront chargés du soin d'entretenir la flamme de ce foyer.

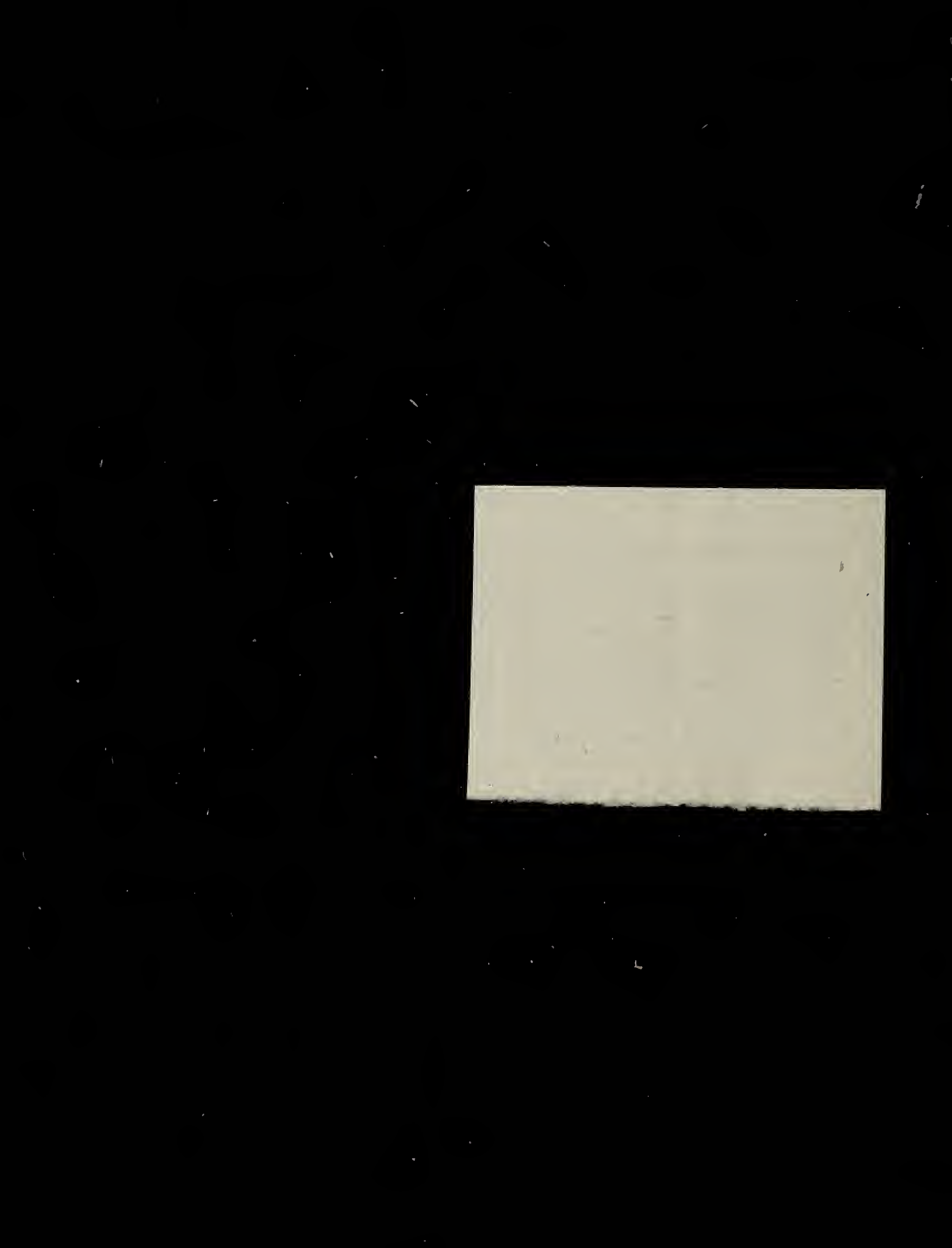
Sous les arbres de l'Élysée et autour de la pyramide et des urnes, brûleront des parfums dans des cassolettes de forme antique.

I I.

Pendant toute la matinée du 20 prairial, un coup de canon sera tiré de quart d'heure en quart d'heure. Ce même jour, avant l'heure fixée pour la réunion générale des Autorités ; les Administrations municipales du canton de Paris exécuteront les dispositions des articles IV et V de la loi du 21 floréal.

En conséquence, chacune d'elles se rassemblera dans le temple de son arrondissement.


DES ARCHIVES DE
MICHEL ADANSON
NATURALISTE FRANÇAIS
Collaborateur de l'Encyclopédie
Membre de l'Académie des Sciences
Membre de l'Institut
1727-1806



On y aura élevé deux colonnes, l'une blanche et ornée des couleurs nationales et des attributs de la liberté et du courage ; l'autre noire, et couverte des emblêmes de la lâcheté et d'autres attributs infamans.

Le Président de l'Administration, après un discours analogue à l'objet de la cérémonie, proclamera les noms des Conscrits de l'arrondissement ; il ira ensuite appendre à la colonne glorieuse le tableau de ces noms.

Sur la même colonne on placera les noms de ceux qui, sans être conscrits, se sont présentés librement pour défendre la République, et venger l'injure faite à toutes les Nations dans la personne des Ministres français immolés.

Des chants de victoire et de reconnaissance retentiront dans le temple.

Le Président de l'Administration lira ensuite les noms de ceux qui ne sont pas partis pour les armées, et les fera afficher sur la colonne d'infamie ; il déclarera qu'ils ne seront effacés de ce tableau ignominieux, qu'après qu'ils auront rempli leurs devoirs de Français et de citoyen.

III.

à 11h matin

A onze heures du matin, les Administrations locales, les Tribunaux, et autres établissemens du département de la Seine qui sont ordinairement appelés aux fêtes ;

Rassemblement au palais national des sciences et arts. à 12h départ.

Les Administrations générales, l'Institut national et le Tribunal de cassation, se rassembleront au palais national des sciences et arts, dans un local qui sera disposé à cet effet, et de là partiront à midi pour se rendre, en ordre, à la maison du Champ-de-Mars.

Tous les citoyens qui feront partie du cortége porteront un crêpe au bras.

Un drapeau noir précédera le cortége dans sa marche. Son escorte sera composée d'un détachement de la garde nationale sédentaire, et de militaires de la 17.e Division.

Un corps de musique militaire exécutera une marche funèbre.

Les Ambassadeurs et Agens des Puissances étrangères seront invités à se transporter à la maison du Champ-de-Mars, où l'on aura réservé des salles particulières pour leur réunion.

Les familles de *Roberjot*, de *Bonnier*, de *Jean Debry*, et de *Rosenstiel*, secrétaire de légation, seront conduites à la maison du Champ-de-Mars, sous l'escorte d'une garde d'honneur.

Le Général et l'État-major de la 17.e Division et celui de la Place se rassembleront au Directoire.

Tous les corps militaires qui composent la garnison, prendront les armes et iront au Champ-de-Mars ; ils se grouperont autour de l'autel de la patrie et de l'enceinte destinée aux Autorités et aux cérémonies.

A deux heures de l'après-midi, le Directoire, accompagné des Ministres et de l'État-major, et précédé de sa garde, se rendra à la maison du Champ-de-Mars, où il entrera par la grille du sud.

Les troupes qui formeront son escorte marcheront les armes basses.

De temps à autre les tambours, couverts de crêpes, exécuteront des roulemens ; les trompettes et les instrumens militaires, également voilés, feront entendre des accords lugubres.

I V.

A un signal de deux coups de canon, le Directoire et tout

le cortége réuni dans la maison du Champ-de-Mars, en descendront pour se rendre au lieu des cérémonies.

Cette marche s'exécutera par le côté oriental du Cirque.

Tous ceux qui feront partie du cortége porteront à la main un rameau de chêne.

Au milieu du cortége et devant le Directoire, marcheront les familles de *Roberjot*, de *Bonnier*, de *Jean Debry* et de *Rosenstiel*, précédées de deux drapeaux noirs.

Sur un brancard porté par deux vieux militaires, on verra la figure en pied de la *Justice des Nations*, tenant d'une main un glaive levé, et montrant de l'autre les habits dont le Ministre plénipotentiaire *Jean Debry* était revêtu le jour où il fut assassiné par les Autrichiens. Ces vêtemens seront ornés de branches d'olivier.

Sur les draperies qui couvriront le brancard, on lira l'inscription que *Jean Debry* a faite pour ses enfans, en leur léguant ses habits ensanglantés :

Bénissez la Providence, et maudissez l'Autriche.

Viendra ensuite un corps de musique instrumentale qui exécutera une marche funèbre de la composition de *Gossec*.

Immédiatement après, seront portés par des Vétérans les oriflammes destinées aux armées actives.

Au milieu de ces oriflammes marcheront le Directoire et les Ministres.

Un détachement de troupes fermera la marche.

V.

Arrivé près de la pyramide, le cortége se formera en demi-cercle.

Les Membres du Directoire exécutif s'avanceront vers ce monument, et poseront sur les deux urnes des branches de cyprès.

Alors on chantera l'hymne à la mémoire des Plénipotentiaires français assassinés.

Le Directoire et le cortége continueront ensuite leur marche, et iront occuper l'enceinte qui leur aura été préparée.

Au milieu de l'enceinte on posera la figure de la *Justice des Nations.*

V I.

Les chœurs du Conservatoire de musique exécuteront un chant funèbre.

Un orateur s'avancera dans l'enceinte, une branche de cyprès à la main; et se plaçant sur un socle de marbre noir, il prononcera l'éloge funèbre des victimes de la barbarie autrichienne.

Un pavillon noir et un coup de canon indiqueront successivement, 1.° le moment du silence, 2.° le moment où l'orateur commencera son discours. Au même instant, ce discours sera répété par des orateurs placés à diverses distances, vis-à-vis des talus occupés par les spectateurs.

Trois coups de canon succéderont au discours, et la musique exécutera l'hymne de la vengeance.

Alors le président du Directoire se lèvera, et il *vouera à la vengeance des peuples et à l'exécration de la postérité, les Gouvernemens coupables de l'assassinat des Ministres français.* (Disposition de la loi du 21 floréal.)

Un pavillon rouge élevé près du pavillon noir, et un coup de canon, annonceront d'abord le moment du silence et ensuite

le commencement de ce discours, qui sera, au même instant, répété par les orateurs placés vis-à-vis des talus.

Les tambours, dont on aura ôté les crêpes, exécuteront un long roulement, les trompettes y mêleront des sons aigus et gémissans, et le bruit du canon retentira dans toute l'étendue du Champ-de-Mars.

VII.

Le Directoire et le cortége sortiront de l'enceinte et s'avanceront vers l'autel de la patrie.

En passant près des urnes, chaque citoyen du cortége déposera sur leurs bases le rameau qu'il tenait à la main.

Arrivé au pied de la statue de la Liberté, le Directoire se placera près de l'autel où brûlera le feu symbolique entretenu par les jeunes Français.

Les troupes disséminées dans le Champ-de-Mars viendront se réunir autour de la pyramide et de l'autel de la patrie.

Le cortége se rangera en cercle devant l'autel.

Au milieu, seront les oriflammes destinées aux armées actives.

Le Président du Directoire les ornera des couleurs nationales. Il annoncera que ces oriflammes vont être déposées dans la maison nationale des Invalides, et dès le lendemain envoyées aux armées par le Ministre de la guerre.

La musique exécutera l'hymne de guerre : *Allons enfans de la Patrie !*

Une salve générale d'artillerie succédera à ces cérémonies; et au moment où les oriflammes paraîtront décorées des couleurs nationales, les troupes agiteront et choqueront leurs armes.

VIII.

Le cortége retournera à la maison du Champ-de-Mars par le côté occidental du Cirque, dans l'ordre observé pour la première marche.

Un groupe nombreux de jeunes Français suivra les oriflammes portées par les Vétérans.

La musique ne cessera de jouer, au retour, l'autre hymne de guerre : *La Victoire, en chantant, nous ouvre la barrière.*

ARRÊTÉ en exécution des ordres du Directoire exécutif. A Paris, le 3 Prairial, an 7 de la République française, une et indivisible.

Le Ministre de l'Intérieur,

FRANÇOIS (de Neufchâteau).

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.
Prairial an VII.